

ENVIRONNEMENT

Pas un souffle d'opposition contre les éoliennes de Sainte-Suzanne

La prochaine ferme éolienne de l'île devrait voir le jour dans les hauts de Bellevue, à Sainte-Suzanne. Un site bien isolé, où les riverains semblent accueillir le projet avec bienveillance. Mais avant de mettre en œuvre le projet, ses promoteurs attendent de voir si la tempête se calme à Sainte-Rose. Sinon, l'île pourrait faire une croix sur son potentiel éolien.

[16 mars 2005]

“Ici, il n’y a pas un bruit. Juste les oiseaux quand je me réveille. C’est tranquille, on est bien”, soupire Patrick Sautron, installé confortablement sous la varangue de sa case, entouré de sa femme et de ses enfants. Les éoliennes, la famille Sautron en a vaguement entendu parler. “On a vu les panneaux sur le bord du chemin”. Les panneaux réglementaires installés au moment de l’enquête publique, avant la délivrance du permis de construire de la prochaine ferme éolienne, dans les hauts de Bellevue, à Sainte-Suzanne. Le permis a été délivré au mois d’avril dernier, après plusieurs années d’études, de mesures, et de cheminement administratif. Aujourd’hui, tout est prêt, la construction de la deuxième ferme éolienne de l’île pourrait débuter dès aujourd’hui. Mais la société Siff Energies Outremer attend de voir la situation à Sainte-Rose se débloquer pour se lancer dans cette nouvelle aventure.

Pas d'opposition

Contrairement à Sainte-Rose, où, dès le départ, le projet avait été attaqué par des riverains ou des associations - et notamment une élue écologiste de Saint-Denis - à Sainte-Suzanne, les 14 éoliennes qui devraient sortir du champ de canne de Hervé Barau d’ici quelques mois, ne troublent pas la quiétude des lieux. Lui-même, le propriétaire du champ, semble ne pas réaliser. “ça fait plus de trois ans que le projet a commencé mais j’ai du mal à imaginer que des éoliennes vont sortir de mon champ”, confie Hervé Barau, qui louera quatre hectares de champ de cannes à Siff Energies Outremer. “Mais je continue à exploiter la canne, sinon je n’aurai jamais accepté. Il y a juste les quelques mètres autour de chaque mât qui ne pourront être plantés”, explique-t-il.

Trois habitations à plus de 400 mètres

La polémique de Sainte-Rose l’a un peu effrayé. “J’espère que ça ne va pas se passer comme ça ici”, dit-il. Mais il reste serein. A Sainte-Suzanne, la ferme éolienne est bien plus isolée qu’à Sainte-Rose. Les trois habitations les plus proches sont situées à plus de 400 mètres à vol d’oiseau, et isolées par des petites pentes ou des parties boisées. Les riverains, il est vrai peu informés du projet, ne semblent pas hostiles. René Alouette attend de voir. “Je veux juste garder ma tranquillité”, dit-il. Patrick Sautron et sa famille, qui habitent un peu plus haut au bout d’un chemin de galets, souhaite juste s’assurer que les éoliennes n’ont pas d’incidence sur la santé. “Il paraît que les lignes électriques peuvent donner des maladies. Peut-être que c’est pareil avec les éoliennes”, s’inquiète son épouse. Patrick Sautron se lève, regarde au loin le champ où naîtront les éoliennes, et se rassure, rassuré. “C’est loin, on ne devrait pas être dérangé”. La famille Sautron, qui tient à garder paisible son “petit bout du monde”, redoute plus l’urbanisation, et l’arrivée de nouveaux voisins, que celle des moulins à vent. Comme pour dissiper les derniers doutes dans l’esprit de son épouse, encore à demi-sceptique, il ajoute. “Et puis, on a de plus en plus besoin d’électricité, ça profite à toute le monde”.

Benjamin Wright

- Jean-Christophe Kerdelhué, directeur général de Siif Energies Outremer : “Si ça ne plaît pas, je ne vais pas continuer” “L’île est un vrai laboratoire pour les énergies renouvelables. J’ai envie d’aller plus loin, de poursuivre les autres projets, à Sainte-Suzanne et les deux autres fermes éolienne que l’on a en projet à Sainte-Rose. Mais si ça ne plaît pas, je ne vais pas continuer. Je ne veux pas imposer ces éoliennes. Avant de lancer la ferme de Sainte-Suzanne, j’attends de voir comment la situation évolue à Sainte-Rose. Mais si on continue à me mettre des bâtons dans les roues, je ne peux pas continuer. Je ne vais pas forcer les gens à utiliser des éoliennes”.

- Les cases de Sainte-Rose insonorisées ? Jamais il n’aurait pensé que cela ferait autant de bruit. Et jamais il n’avait imaginé ce vent de grogne qui agite depuis deux semaines les abords de la ferme éolienne de Sainte-Rose. Jean-Christophe Kerdelhué, directeur général de Siif Energies outremer s’adapte. Il a écrit lundi matin à toutes les personnes qui ont participé à la réunion à la mairie de Sainte-Rose, la semaine dernière. Et à l’ensemble des riverains des éoliennes, qui tournent par alternance depuis le début de l’année, en phase de test. Dans ce courrier, il confirme aux habitants de Sainte-Rose qu’il va lancer une étude sur la pollution sonore du site, comme il s’y était engagé. Il leur propose quatre bureaux d’expertises indépendants, spécialisés dans l’étude acoustique. Il assure que “toutes les mesures seront prises, afin d’éviter toute nuisance”, dans le “respect de la réglementation en vigueur”. Les mesures seront effectuées de jour comme de nuit. Si les études confirment les plaintes de riverains, Siif Énergies pourrait proposer aux riverains gênés d’insonoriser leurs habitations.

- Quatre fermes éolienne ou une demi centrale thermique ? Petite séance de mathématiques. La turbine à combustion de La Possession, qui produit de l’électricité à partir de fioul, a une puissance d’environ 40 mégawatts (MW). Le ferme éolienne de Sainte-Rose, qui est encore en phase de test, produira à terme 6 MW. Celle de Sainte-Suzanne, devrait, elle, produire environ 4MW. Enfin, les deux autres projets, Sainte-Rose 2 et Sainte-Rose 3, devraient permettre de produire respectivement 8 et 4 MW. Au total, la capacité éolienne de l’île est donc d’environ 22 MW, c’est-à-dire un peu plus de la moitié de la centrale thermique de La Possession. Or, il faut garder à l’esprit que la consommation énergétique de l’île augmente tous les ans de 6%, et pour répondre à la demande, EDF sera contraint de construire l’équivalent d’une centrale thermique de 40 MW tous les deux ans. Face à cette pression énergétique, les 20 MW d’éolien, restent donc assez marginaux, mais ils représentent tout de même l’économie d’une demi centrale. Et surtout l’économie d’un an de fioul, et d’un an de dioxyde de soufre rejeté dans l’air par les turbines d’une centrale thermique.

ENVIRONNEMENT

Les éoliennes de la colère

Forts d'une étude réalisée par un géomètre, plusieurs dizaines de riverains du chemin la Caisse et donc de la première ferme éolienne de la Réunion ont bloqué hier durant une bonne partie de la matinée la circulation sur la RN2. En préalable au vote du Département sur l'installation d'une unité de transformation électrique. Un dossier reporté par le maire et conseiller général, Bruno Mamindy-Pajany, venu à leur rencontre. Une réunion sur le terrain a été programmée le 25 mai en présence du sous-préfet.

[19 mai 2005]

Les éoliennes n'en finissent plus de compter leurs opposants. Les plaintes pleuvent et les actions s'enchaînent du côté des riverains de la ferme éolienne de Sainte-Rose, la première de l'île. "Aujourd'hui, c'est un SOS que nous lançons publiquement, vu que personne ne nous prend au sérieux", lance Sarah Panambalom de l'Association de défense de l'environnement de la Réunion (Ader). Cette dernière regrouperait aujourd'hui une centaine de familles prêtes à enfoncer autant de portes qu'il le faudra pour se faire entendre dans ce bras de fer qui les oppose au propriétaire des éoliennes, la SIIF Énergie (rebaptisée "EDF Énergies Nouvelles"). Leurs doléances ? "Des nuisances sonores infernales. Un sifflement permanent alors qu'il n'y a aujourd'hui que quatre à cinq éoliennes en fonctionnement. Qu'est-ce que ce sera quand il y en aura 23 ?", estime le président de l'association, Gabriel Colombelle. Ses enfants, il les a envoyés étudier à Saint-Denis, "la faute au bruit".

PAS UNE OPPOSITION DE "PRINCIPE"

Demain, c'est sur le terrain judiciaire que l'Ader souhaite se faire entendre après avoir porté ses doléances aux oreilles de la Région, de la préfecture, de la sous-préfecture de Saint-Benoît et de la mairie. "Ce n'est pas une opposition de principe, mais on voit les dégâts. La SIIF ne respecte pas ses engagements", poursuit Sarah Panambalom, dont le mari, Dominique, membre de la section PS locale, était une nouvelle fois en première ligne hier. "Mais notre mouvement est clairement apolitique", s'empresse de tempérer le président. Avant de dénoncer un non-respect des distances préconisées dans l'étude d'impact, préalable au permis de construire délivré par la préfecture.

"TOUT REPREDRE À ZÉRO"

Des accusations que les riverains ont été vérifiées sur le terrain en s'allouant les services d'un géomètre. Ses conclusions sont claires : la maison la plus proche est à 148,73 mètres, la plus éloignée à environ 243 mètres. "Contre les 300 mètres préconisés, c'est notre sécurité qui est en jeu", tempêtent les habitants. "Sans parler du ravinage des terrains", dénonce un agriculteur, Dany Gonthier, qui a d'ores et déjà porté plainte. Pour l'association, la situation est simple, "il faut arrêter la construction et tout reprendre à zéro", alors que le chantier est entré dans sa phase terminale. En regrettant au passage "l'absence d'une enquête publique préalable (obligatoire désormais avec la nouvelle législation)". Afin de se faire entendre, les habitants se sont levés tôt hier pour bloquer la RN2 avec la mise en place d'un barrage filtrant. Du côté des automobilistes, on oscillait entre solidarité, compréhension et colère de se voir ainsi bloqué sur la route du travail. Le choix de la journée d'hier ne relevait pas du hasard avec le vote programmé hier matin au conseil général de l'installation d'une unité de transformation électrique de la moyenne vers la haute tension. Un sujet sur lequel les riverains ont souhaité interpeller le premier magistrat. Une fois sur place, ce dernier a tenté de "dépassionner le débat" et de rassurer la population en donnant la position de la mairie. Pour Bruno Mamindy-Pajany, "l'avis favorable donné par la mairie était sous réserve de nuisances sonores et de l'intégration du projet dans l'environnement".

RENDEZ-VOUS LE 25 MAI

Et si nuisances il y a, “alors il y aura arrêt du chantier”, a-t-il affirmé. Fait nouveau, la municipalité a elle aussi dénoncé des “nuisances” concernant l’écoulement des eaux. Après de longues discussions, le maire a proposé à l’association de venir en mairie présenter ses arguments avant de participer à une réunion sur le terrain en présence de tous les acteurs liés au dossier. Le tout “sans maillages d’intérêts politiques ou personnels. Donnons une bonne image de Sainte-Rose”. Après plus de trois heures, le blocus pouvait être levé. La suite ? La vérification de la conformité ou non au projet et au permis de construire qui pourrait déboucher sur des mesures compensatoires, voire des démolitions. Une décision qui appartiendra à la préfecture. En attendant, du côté de la municipalité, on rappelle l’importance de procéder à une étude sonore, que les riverains se disent prêts à payer de leur poche. Prochaine étape : le 25 mai avec une réunion sur le terrain en présence du sous-préfet de Saint-Benoît.

Philippe Madubost

La consommation de 6000 foyers Entrée dans sa phase finale de construction, la ferme de Sainte-Rose accueillera 23 éoliennes d’une puissance unitaire de 275 KW, pour une puissance installée de 6,325 MW. Soit la consommation de près de six mille foyers réunionnais dans des conditions optimales d’utilisation. Réalisées pour le compte de EDF Énergies Renouvelables (ex SIIF Énergies Outre-mer), les éoliennes de Sainte-Rose sont de petite taille, par rapport à leurs cousines européennes, la spécialité de leur fabricant et distributeur, l’entreprise Vergnet. Avec la particularité de pouvoir être couchées au sol en cas de cyclone. Après Sainte-Rose, c’est à Sainte-Suzanne que l’entreprise va débiter très prochainement les travaux d’une ferme de 14 éoliennes.

Ce qui est réglementé, ce qui ne l’est pas S’il n’existe aucune réglementation concernant les distances, les volumes sonores, eux, font l’objet d’un contrôle strict. D’où l’importance pour les riverains de procéder à des études acoustiques dans les meilleurs délais. Concernant la distance, les études d’impact délivrent des prescriptions et non des obligations. Dans son schéma éolien, la Région préconise ainsi une distance minimum de quatre cents mètres.

Visite annulée au Département Après l’annonce par Bruno Mamindy-Pajany du report du vote au conseil général sur l’installation d’une unité de transformation, les contestataires ont décidé d’annuler leur visite “surprise” au conseil général, prévue initialement, après la Région, le 30 mars dernier. Les riverains ont souhaité rencontrer Nassimah Dindar pour lui présenter leurs doléances et obtenir son soutien.

Sainte-Rose, commune aux vents Si la première ferme éolienne de la Réunion voit le jour à Sainte-Rose, cela ne doit rien au hasard. Le site étant considéré comme l’un des plus favorables de l’île. Dans son schéma éolien adopté en mars dernier, la Région dénombre ainsi pas moins de cinq sites susceptibles à terme d’accueillir des éoliennes, dont celui situé à une encablure du chemin la Caisse. Un schéma qui présente les meilleurs sites pour aider les porteurs de projets sans valeur prescriptive. Pour certains habitants rencontrés hier matin, ce ne sont pas moins de “160 éoliennes qui devraient couvrir Sainte-Rose d’ici 2010”. Dans la réalité, la situation est pour l’instant toute autre avec deux permis de construire déposés pour une ferme à Sainte-Rose et une à Sainte-Suzanne, confirme l’entreprise Vergnet, fabricante et distributrice des éoliennes. Parmi les sites recensés : un terrain situé sur la coulée 77 à Piton Sainte-Rose, et un terrain dans les hauts de la commune, au niveau du centre-ville.